

## **Annexe 1 au budget 2015 : Note de synthèse**

### **Introduction**

La circulaire ministérielle PLP 53 règle l'établissement du budget 2015. Malgré sa parution tardive, le 4 décembre, le projet de budget en respecte tous les principes.

L'exercice ordinaire est présenté à l'équilibre.

La dotation communale est préservée et s'élève au même montant qu'en 2014 (57.249.000 €).

Les dotations fédérales les plus importantes (dotation de base, de base complémentaire et sociale I) connaissent une diminution de 2%, non pas par rapport à 2014 mais par rapport à l'évolution prévue. Ce mouvement, conjugué à une mise en non valeur d'une partie de la dotation fédérale de base 2013, pour un montant de 340.985,76 € (non valeur liée à une évolution plus favorable que prévu de l'indice santé qui dicte l'évolution de la dotation fédérale de base), résulte en une perte de 164.744,25 € en ce qui concerne les allocations fédérales.

Dans le même temps, la seule augmentation du taux de base des cotisations pensions entraîne une nouvelle augmentation de charge de 2.583.129,55 € par rapport à 2014. L'évolution de la cotisation de responsabilisation est, elle, plus favorable mais représente toujours un montant de 940.761 € qui doit, à nouveau, être compensé par la Ville.

Cet équilibre est obtenu en prélevant 4.723.742,84 € sur les réserves ordinaires qui s'élevaient au 31-12-2013 à 9.265.793 €. Il faut noter que l'exercice 2014 devrait permettre, sur le plan des dépenses de personnel, de dégager un boni de l'ordre de 4.800.000 €.

L'année 2015 se caractérise par la plus forte augmentation du taux de base des cotisations patronales pension. Le taux initial de 20% en 2011, passé à 21,5% en 2012, 23,5% en 2013, 26,5% en 2014, grimpe à 32,5% en 2015 et atteindra 34% en 2016. Le surcoût, de 2011 à 2015, peut être estimé à 5.400.000 €.

A l'augmentation du taux de base s'ajoute la cotisation de responsabilisation estimée par l'ONNS APL à 940.761 € pour l'exercice 2014 (en exercices antérieurs dans le budget 2015), ce qui porte le surcoût des pensions par rapport à 2011, à 6.340.761 €.

Le service extraordinaire est présenté à l'équilibre.

Les emprunts de la zone, propres à 2015, ont été ramenés à 2.300.000 € (3.500.000 € auparavant), auxquels s'ajoute un montant de 1.650.000 €, reporté de 2014, pour la construction du commissariat de Ste Marguerite.

Le fonds de réserves extraordinaires, après le prélèvement de 2014 pour le commissariat des Guillemins, ne s'élèvera plus qu'à 22.189,05 € au terme de l'exercice 2014.

## **Service ordinaire - Exercices antérieurs**

Les dépenses ordinaires des années antérieures s'élèvent à 6.111.937,72 €.

On y retrouve quasi exclusivement des dépenses de personnel ou assimilées (traitements de décembre 2014 du personnel payé à terme échu et allocations et indemnités statutaires, dues au personnel, mais reprises en dépenses de fonctionnement, relatives aux mois de novembre et décembre 2013 ainsi que la cotisation de responsabilisation).

Les recettes ordinaires antérieures s'élèvent à 1.214.154,18 €.

Un montant de 940.761 € représente la prise en charge par la Ville de la cotisation de responsabilisation.

Un montant de 266.043,18 € est inscrit au titre de dotation sociale II pour compenser le surcoût des charges patronales dues à l'ONSS pour les indemnités de prestation du personnel reprises en antérieurs.

En vertu du point 7.1 de la PLP53, aucun montant ne peut être inscrit au titre de complément de dotation fédérale de base 2014, lié à l'évolution réelle de l'indexation. Au contraire, l'étude prévisionnelle réalisée par les services du Ministre de l'Intérieur fait apparaître que celle-ci serait négative pour 2014 (par rapport aux prévisions sur lesquelles la dotation fédérale a été basée). On peut, en conséquence, s'attendre à une nouvelle mise en non valeur d'une partie de la dotation fédérale de base.

La quasi totalité des dotations à la zone de police étant inscrites en exercice propre, les exercices antérieurs présentent un déficit de 4.897.783,54 €.

## **Service ordinaire - Exercice propre**

### **Dépenses ordinaires**

Les dépenses ordinaires passent de 89.101.833,72 € à 91.077.623,86 €, soit une hausse de 2,22% (1.975.790,14 €), inférieure à la seule augmentation des charges pension à l'exercice propre (2.503.000 €).

### **Dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel sont établies sur base d'un personnel policier de 1055 ETP et d'un personnel Calog de 104 ETP.

Les dépenses de personnel augmentent de 2,34% (1.863.574,34 €). Hors problématique pension, elles sont en régression de 0,8%.

Le montant réservé aux indemnités de prestations (WE, soirée, nuit et prestations supplémentaires) est reconduit intégralement permettant de maintenir une présence policière importante sur le terrain.

### Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 1,06% (-222.201,11 €) après avoir déjà diminué de 3,6 % en 2014. Cette diminution de près de 5% en 2 ans intervient alors même que les dépenses de personnel détaché, reprises en dépenses de fonctionnement, augmentent de 79.038 € par rapport à 2014.

On notera quelques baisses sensibles, liées soit à l'évolution des prix de l'énergie, soit à la conclusion de nouveaux marchés ou à la mise en place de nouvelles technologies :

- Téléphonie : -55.000 €
- Assurance RC : -55.000 €
- Gaz : -44.421 €
- Carburant : -20.000 €

Un crédit de 57.000 € réservé à l'achat de munitions est transféré de l'article 330/12405/15/02 « Equipement spécifique et de sécurité » vers l'article 330/12402/15/01 « Fournitures techniques pour consommation directe ».

Les « prestations de tiers spécifiques à la fonction » voient leur crédit augmenter de 71.350 € en raison essentiellement du nouveau contrat de maintenance omnium des caméras qui garantit de meilleurs délais d'intervention, particulièrement sur la fibre optique, et permet une maintenance préventive et corrective plus large. La disponibilité des caméras et du réseau, s'en trouvera évidemment améliorée. L'étalonnage des éthylotest et éthylomètres augmente également de 5.000 €.

### Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert se résument traditionnellement à l'intervention dans les primes syndicales (56.450 €) et au subside de 7.200 € à l'ASBL Fedemot. On y retrouve en plus, cette année, le montant lié à la mise en non valeur d'une partie de la dotation fédérale de base 2013 (voir supra).

### Dépenses de dettes

Les dépenses de dettes diminuent de 1.224.304,14 € à 1.003.357,47 €. Cette diminution est liée aux opérations d'emprunts renégociés par Monsieur le Directeur Financier et à l'évolution des taux d'intérêt.

La méthode de prévision utilisée coïncide avec la réalité, les dépenses étant calculées sur base des emprunts en cours et des emprunts qui seront effectivement souscrits dans l'année, sachant qu'un certain décalage existe entre l'année d'inscription des emprunts dans le budget et la conclusion effective de ces emprunts.

### Recettes ordinaires

Les recettes ordinaires (hors prélèvement) augmentent de 0,5% (459.978,03 €) alors que les dépenses augmentent de 2,22% (1.975.790,14 €),

### Recettes de prestations

Les recettes ordinaires de prestations sont quasiment inchangées (de 635.215 € à 622.825 €).

Ces recettes représentent 0,68% du total des recettes ordinaires (hors prélèvement).

### Recettes de transfert

Les recettes ordinaires de transfert, qui représentent 98,69% de notre financement hors prélèvements, augmentent globalement de 0,41% (+373.914,45 €).

La dotation sociale I progresse de 13,21%. Cette augmentation correspond à la prise en charge de l'augmentation du taux de base des cotisations pensions pour la part relative à la quantité initiale des anciens gendarmes.

La subvention sociale II couvre l'augmentation des charges patronales ONSS par rapport à la période d'avant réforme et est directement liée au montant des indemnités de prestation.

La dotation fédérale de base diminue de 1,5%.

La dotation communale, qui représente 62,76% des recettes hors prélèvement, ne varie pas par rapport à 2014.

Les montants des dotations « maintien de l'ordre » et « de base supplémentaire » évoluent peu.

En ce qui concerne la dotation pour la sécurité routière, le montant inscrit au budget, selon la PLP 53, « ne peut être supérieur au montant de 2014 ». Nous avons inscrit, par prudence, le montant du compte 2013.

Aucun montant ne peut, à ce stade, être enregistré pour la dotation fédérale destinée à encourager la politique de recrutement (8.387.288,68 € pour toute la Belgique) et pour la dotation Salduz (2.049.505,77 € au total). Dès que les montants individuels auront été approuvés et communiqués aux zones de police, ils pourront être inscrits par le biais d'une modification budgétaire. Ces recettes ensemble représenteront environ 150.000 €.

Les recettes transférées par la Ville (Contrat de Sécurité et assistance aux victimes) sont alignées sur les montants communiqués par la Ville

### Recettes de dettes

Les recettes ordinaires de dettes, qui ne représentent que 0,62% de notre financement (hors prélèvements) augmentent de 20% (98.453,58 €). L'augmentation des charges d'emprunts prises en charge par l'autorité supérieure explique cette augmentation.

### Recettes de prélèvement

Un montant de 4.723.742,84 € est prélevé sur les réserves (4,92% des recettes totales).

## **Service extraordinaire- Exercices antérieurs**

Les dépenses antérieures s'élèvent à 212.482,30 €.

Ce crédit est principalement destiné à couvrir les dépenses suivantes :

- des compléments de frais d'étude et d'architecture relatifs aux dossiers de construction du commissariat des Guillemins (dossier de 2008 – 16.810 €), de rénovation du commissariat de Chénée (dossier de 2008 – 21.797,65 €) et de construction de la Brigade canine (dossier de 2009 – 21.200 €)
- un complément de travaux de stabilité pour la Brigade canine (120.000 €) en raison de l'état du sous-sol.
- le remboursement à la Ville d'un solde de dépenses pour les travaux au bâtiment abritant la mairie de quartier et le commissariat de Jupille (21.521,23 €).

## **Service extraordinaire- Exercice propre**

### **Dépenses extraordinaires**

Les dépenses extraordinaires s'élèvent à 3.837.283,70 €.

2.000,00 € sont prévus pour le rachat de la mitoyenneté du mur qui borde le terrain où sera construit le commissariat des Guillemins.

Le crédit réservé aux constructions s'élève à 1.843.600,00 €, soit 1.800.000,00 € pour la construction d'un nouveau commissariat dans le quartier de Ste Marguerite (somme déjà inscrite en 2014 mais le dossier n'a pu aboutir), 20.000,00 € pour la fibre optique pour le commissariat des Guillemins (dont la construction commencera en 2015) et 23.600,00 € de participation à l'étude qui sera lancée par la Ville pour le projet mairie de quartier/antenne de police à Wandre.

L'article budgétaire réservé à l'aménagement des bâtiments s'élève à 329.050,00 €. Il permettra :

- la poursuite de la rénovation du commissariat d'Avroy (phase 2 sur 3) comprenant la rénovation du rez-de-chaussée (accueil) et l'aménagement d'un accès pour les personnes à mobilité réduite (270.000 €, en ce compris la coordination sécurité)
- la participation au dossier relatif à l'hébergement des archives, initié par la Ville.

L'article budgétaire relatif à l'équipement et à la maintenance extraordinaire des bâtiments s'élève à 178.750,00 €, et porte sur les dossiers suivants :

- 25.000,00 € pour divers travaux sanitaires au commissariat de St Léonard
- 55.000,00 € pour la mise en conformité de l'électricité à l'Hôtel de Police
- 75.000,00 € pour la rénovation de la salle informatique de l'Hôtel de Police en vue d'y héberger les serveurs de la Ville et de créer une redondance (projet commun avec la Ville)
- 20.000,00 € pour des travaux d'étanchéité au commissariat de Jupille

- le solde (3.750,00 €) est consacré à la coordination sécurité relative à ces dossiers

95.000,00 € sont prévus pour le mobilier pour rééquiper la nouvelle Brigade canine, pour renouveler les sièges du personnel travaillant 24h/24 au Centre de Gestion des Evènements, pour compléter les armoires vestiaires du personnel ainsi que pour divers renouvellements.

L'article relatif au matériel informatique s'élève à 295.000,00 €. Ce montant permet notamment :

- l'achèvement pour 100.000 € de la mise en place de la virtualisation (système permettant de visionner, de manière sécurisée, plusieurs réseaux, dont l'ISLP, réseau policier, sur un même PC)
- le renouvellement en régime du parc (PC et écrans, imprimantes et diverses licences – 100.000 €)
- l'achat de serveurs, dont un serveur ISLP, pour 25.000 €
- l'achat du matériel (PC portables, modem et connectique) permettant l'accès à distance au réseau ISLP de manière à permettre au personnel d'intervention de prendre les plaintes sur le terrain et directement sur PC (gain en efficience)

48.000,00 € sont prévus pour l'achat de deux motos police (38.000 €) et une anonyme.

477.000 € sont inscrits pour le renouvellement du parc automobile.

L'achat de matériel d'exploitation (510.900,00 €) comprend principalement :

- 29.500,00 € pour la poursuite du renouvellement des gilets pare-balle
- 140.000 € pour la poursuite du renouvellement du parc de radios
- 30.000 € pour le placement éventuel de nouvelles caméras
- 85.000 € pour la maintenance extraordinaire du parc de caméras, ce qui devrait permettre le remplacement de 20 caméras
- 117.000 € pour des tenues de maintien de l'ordre
- 40.000,00 € pour l'achat de nouveaux éthylotests

Enfin, 30.000 € sont prévus pour des réparations et aménagements extraordinaires de véhicules.

### **Recettes extraordinaires**

Les recettes extraordinaires sont constituées presque exclusivement d'emprunts (3.950.000 € soit 99,2% des recettes)

Un montant de 21.666 € est inscrit à titre de subside pour le remplacement de la chaudière du commissariat de WLC.

On notera enfin des recettes d'investissement liées à la vente de matériel déclassé (6.500 €).